TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÊGLES DE DEUIL

PÉRIODE	AVANT L'ENTERREMENT	1ère SEMAINE	1er MOIS	1ère ANNEE	ANNIVERSAIRE DECES
MITSVOT	AUCUNE MITSVA POSITIVE. S'OCCUPER DE L'INHUMATION. ALLUMER VEILLEUSE.	TOUTES LES MITSVOT SAUF MONTER AU SEFER. DIRE LE KADICH. VEILLEUSE.	TOUTES LES MITSVOT.DIRA LE KADDICH. VEILLEUSE.	TOUTES LES MITSVOT. LES ENFANTS SEULS DISENT LE KADICH (PENDANT 11 MOIS). VEILLEUSES.	NOTER ET CONSERVER DATE HEBRAIQUE. ACCOMPLIR TOUTES LES MITSVOT. DIRE LE KADICH. JEÛNER. SÉFER. TSEDAKA. VISITE DE LA TOMBE.
TRAVAUX	PERMIS	AUCUN. SURTOUT LES 3 PREMIERS JOURS. ON PEUT CEPENDANT LAVER LE S0L, LA VAISSELLE, CUISINER, ÉCRIRE SI NÉCESSAIRE.	PERMIS	PERMIS	PERMIS
TOILETTE	OUI	UNIQUEMENT VISAGE ET MEMBRES (À L'EAU FROIDE). PAS DE MAQUILLAGE. PAS DE LESSIVE, NI DE COIFFEUR, NI BARBE.	BAINS, BAIGNADES ET COIFFEUR INTERDITS. LAISSER POUSSER LA BARBE.	OUI MAIS BAIGNADES INTERDITES AUX ENFANTS EN DEUIL. LES FILS LAISSENT LA BARBE JUSQU'A DEVENIR MECONNAISSABLES.	PAS DE BAINS NI BAIGNADES
VÊTEMENTS	DÉCHIRER LES VÊTEMENTS	PAS DE CHAUSSURES EN CUIR. PAS DE VÊTEMENTS NEUFS MÊME CHABBAT, MÊME NOIRS.	VÉTEMENTS NEUFS INTERDITS SAUF APRÈS PRÉPORTAGE.	VETEMENTS NEUFS INTERDITS SAUF APRES PREPORTAGE.	PAS DE BAINS NI BAIGNADES
RAPPORTS CONGUGAUX	INTERDITS	INTERDITS	PERMIS	PERMIS	INTERDITS
FESTIVITÉS	PARTICIPATION AUX FÊTES INTERDITES	INTERDITS	NI FESTIVITÉS NI SPECTACLES	PERMISES. MAIS LES ENFANTS EN DEUIL EVITERONT D'ALLER AU SPECTACLE, D'ECOUTER DE LA MUSIQUE, ETC.	A EVITER